

SÉANCE DU MERCREDI 6 FÉVRIER 2002

Entreprise commune GALILEO

Piétrasantà (Verts/ALE). - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, le groupe des Verts/Alliance libre européenne émet un avis globalement positif sur le rapport de notre collègue Glante. En effet, il ne s'agit pas là de décider si l'on accepte ou non le projet Galileo. Ceci a déjà été décidé à partir du rapport de Mme Langenhagen, comme elle-même vient de le rappeler, et j'avais moi-même donné un avis favorable de la part de la commission ITRE. Notre objectif est ici de décider des modalités pour gérer la phase de développement du projet. Nous sommes d'accord avec la proposition du rapporteur qui consiste à créer une entreprise commune dont les actionnaires seraient l'Union européenne et l'ESA, entreprise qui sera dissoute une fois la phase de développement terminée. Nous sommes également d'accord avec sa proposition consistant à créer parallèlement une entreprise de promotion dans laquelle le secteur privé participera. Cela sera de nature à éviter les conflits d'intérêt lors de la rédaction du cahier des charges et du lancement d'appels d'offres lors de la phase du déploiement. Ainsi, les entreprises ne seront pas juges et parties.

Pour ce qui concerne le comité de surveillance proposé, il nous paraît peu utile, puisque les États membres sont déjà représentés dans l'entreprise commune. Par contre, nous sommes favorables à la création d'un comité à but d'éthique dont les avis seront consultatifs et qui veillera à la bonne utilisation de Galileo selon les principes définis par le Parlement.

Enfin, nous ne sommes pas favorables, nous, aux amendements déposés par M. Radwan, qui réintroduisent l'utilisation militaire, même quelquefois sous prétexte que celle-ci peut être faite dans un but humanitaire. Si cet amendement était voté, nous ne pourrions alors voter le rapport ainsi modifié.

En résumé, si l'utilisation de Galileo à des fins militaires n'est pas réintroduite par quelque biais que ce soit, nous sommes favorables à voter le rapport de M. Glante, tel qu'il l'a opportunément rédigé, à cela près que nous souhaitons que le comité de surveillance dont il est question soit un comité à but d'éthique, dont nous avons préconisé la création dans le premier rapport.